

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Autorité compétente : ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier CAMAC N° : 201312
Commune : Yverdon-les-Bains
Projet : L-0084059.4 Ligne aérienne 125 kV entre les postes de Lucens et de Travers (terne nord)
L-0074875.2 Ligne aérienne 125 kV entre les postes de Lucens et d'Yverdon (terne sud)
- Déplacement des conducteurs inférieurs sur la console médiane des pylônes N° 71-72-73 suite à la surélévation des digues de La Thièle et du Canal Oriental

Coordonnées pylône 71 : 2538110 / 1180118

Coordonnées pylône 73 : 2537884 / 1180678

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection Fédérale des Installations Electriques à Courant Fort ESTI par Romande Energie SA, Rue de Montagny 18, 1400 Yverdon-les-Bains aux noms de Groupe E SA, Route de Morrat 135, 1763 Granges-Paccot (L-0084059) et Romande Energie SA, Rue de Lausanne 53, 1110 Morges (L-0074875).

Les dossiers seront mis à l'enquête

**du mardi 16 mars 2021 au jeudi 22 avril 2021
dans la commune d'Yverdon-les-Bains**

La mise à l'enquête publique entraîne le ban d'expropriation, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, ESTI Romandie - Projets, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Si la consultation des documents sur place ne vous est pas du tout ou seulement en partie possible à cause des mesures actuelles liées au COVID-19, merci de bien vouloir vous annoncer auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (tél. 058 595 19 28, planvorlagen@esti.ch).

Inspection fédérale des installations
à courant fort – ESTI
ESTI Romandie – Projets
Route de la Pâla 100
1630 Bulle